

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2021-28**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'ordonnance transposant la directive (UE) 2019/2034 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 concernant la surveillance prudentielle des entreprises d'investissement et modifiant les directives 2002/87/CE, 2011/61/UE, 2014/59/UE et 2014/65/UE ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 20 mai 2021,

**Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé.**

Fait le 20 mai 2021.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER